

Compte rendu de séance

Séance du 12 Décembre 2013

L' an 2013 et le 12 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,petite salle de la mairie sous la présidence de ROUILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. ROUILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : BIZET Mireille, OZEL Agnès, MM : CAILLEUX Joël, CHANTELOT Michel, LEROUX Bruno, MURZEAU Claude

Absent(s) ayant donné procuration : M. MAIGRET Gilbert à M. ROUILLON Jean-Pierre,
Absent(s) : Mmes : FOURNIER Sophie, TURBLIN Christel, Melle NESME Marie-Françoise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 05/12/2013

Date d'affichage : 05/12/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 17/12/2013

et publication ou notification
du : 17/12/2013

A été nommé(e) secrétaire : M. MURZEAU Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray. - 2013-038
Extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray. - 2013-039
Délibération RASED. - 2013-040
Renouvellement du contrat SEGILOG. - 2013-041
Décision modificative sur investissement achat du four de la salle multifonctions. - 2013-042
Délibération devis chauffage WC/Cuisine/Bar. - 2013-043
Délibération devis drainage fondation église. - 2013-044
Délibération devis isolation salle des fêtes. - 2013-045
Etude pour la pose de bordure de trottoir sur la RD 129. - 2013-046
Délibération achat du four pour la salle des fêtes. - 2013-047
Délibération demande de subvention. - 2013-048
Délibération demande de subvention. - 2013-049
Délibération demande de subvention. - 2013-050
Renouvellement de la convention pour 2014 avec l'association USEP Pays de Bray - 2013-051
Prix du repas de Noël. - 2013-052

Extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray.
réf : 2013-038

Vu la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date de 23 mai 2006

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 aout 2006

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2013, réceptionnée en mairie le 15/10/2013

Considérant l'intérêt de faire évoluer les compétences de la Communauté de Communes du fait de la construction d'un établissement intercommunal de multi-accueil et de son ouverture en janvier 2014 avec le but de développer l'accueil de la petite enfance sur le territoire du Pays de Bray en adéquation avec les besoins de la population.

Cette structure, d'une capacité initiale de 22 places, est localisée dans la commune de Saint Aubin en Bray (60650), Chemin des Sables avec un numéro SIRENE propre.

Dans le même temp, la Communauté de Communes du Pays de Bray qui gère la halte-garderie « Am Stram Gram », localisée 4 rue des écoles-60850 Le Coudray Saint Germer d'une capacité de 10 places, fermera cette structure lorsque le multi-accueil intercommunal sera opérationnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray :

Action Sociale :

-Création et gestion d'une structure de multi-accueil ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray.
réf : 2013-039

Vu la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date de 23 mai 2006

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 aout 2006

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2013, réceptionnée en mairie le 15/10/2013

Considérant l'intérêt d'étendre les compétences de la Communauté de Communes dans le but de développer les projets sur le territoire du Pays de Bray en adéquation avec les besoins de la population, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette extension de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Le développement économique :

- Création de ZA intercommunales actuellement identifiées dans le SCOT et à venir
- Réhabilitation de ZA communales identifiées et actives (Voirie, Aménagements paysagers, Parkings PL-VL)
- Mise en place d'une signalétique intercommunale adaptée aux ZA existantes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération RASED.
réf : 2013-040

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre la commune du Coudray Saint Germer et de Le Vauroux, concernant le financement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée) le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement du contrat SEGILOG.
réf : 2013-041

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de SEGILOG pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative sur investissement achat du four de la salle multifonctions.
réf : 2013-042

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative sur le budget commune comme ci-dessous :

-Pour Four :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE COMPTE	ORDRE	NUMERO OPERATION	LIBELLE OPERATION	MONTANT
D 21	2158	Autres installations matériel et outillage techniques.	R	201302	Semoir à sel	-1200
D 21	2158	Autres installations matériel et outillage techniques.	R	201201	Four pour salle des fêtes	+1200

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération devis chauffage WC/Cuisine/Bar.
réf : 2013-043

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise Levasseur, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la réalisation de ces travaux à cette entreprise pour un montant de 1124,36 Euros TTC.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération devis drainage fondation église.
réf : 2013-044

Après présentation détaillée du devis de Monsieur Pascal ANSEL concernant la réalisation d'un drainage le long du mur de l'église, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui confier la réalisation des travaux pour un montant de 2380,04 Euros TTC.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération devis isolation salle des fêtes.
réf : 2013-045

Après avoir pris connaissance du descriptif des travaux proposés par l'entreprise : SAMERIENNE de menuiserie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette entreprise pour réaliser les travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle multifonctions et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Etude pour la pose de bordure de trottoir sur la RD 129.
réf : 2013-046

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'étude pour la pose de bordure de trottoir sur la RD 129.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération achat du four pour la salle des fêtes.
réf : 2013-047

Suite à la présentation du devis de l'entreprise GASTRO-FROID et de la documentation concernant le four, le conseil municipal à l'unanimité décide de passer commande auprès de cette entreprise pour un montant de 5676,02 TTC.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération demande de subvention.
réf : 2013-048

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise DUBOIS décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour la remise en état des piliers et murs de l'église du village.

Pour ces travaux le montant de la subvention est de 50% du montant Hors Taxes.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération demande de subvention.
réf : 2013-049

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du devis de la société SACER de Beauvais décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour l'élargissement et renforcement de la voie communal N°2 au lieu dit Le Four à Chaux.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération demande de subvention.
réf : 2013-050

Après avoir pris connaissance du devis de la Société SPC de Beauvais le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour la mise en place de bordures de trottoir sur la RD 129 à la sortie du village en direction de Lalandelle.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement de la convention pour 2014 avec l'association USEP Pays de Bray
réf : 2013-051

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de l'USEP pour 2014.

La convention sera signée par Monsieur Rouillon, Maire.

Pour 2014 le montant de l'animation pour un cycle de 7 semaines sera de 310€ (soit pour les 5 périodes de l'année 2014, 1550 euros).

Cette somme sera imputée au compte 6574.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Prix du repas de Noël.

réf : 2013-052

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de la part de :

tartiflette adulte à 15 €

tartiflette enfant – de 13 ans à 8 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 16/12/2013
Le Maire
Jean-Pierre ROUILLON